

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 3 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace culturel Jean-Alain LOCHON, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents :

M. VIAUD Christophe - Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - Mme DECHATRE Sylvie - M. GIRAULT Pierrick - Mme BELLO Valérie - M. BLANCHARD Olivier - M. CARPENTIER Régis - M. DEMEESTER Guillaume - M. LEDEVIN Mikaël - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme ROBERT Catherine - Mme THIMONIER Sylvie

Etaient absents excusés :

Etaient absents:

1

A été nommé secrétaire : Mme VERGNAUD Catherine

 Date de convocation
 :
 - en exercice : 15

 27/04/2023
 - présents : 15

 - votants : 15
 - votants : 15

Ouverture de la séance 20h35

Approbation des procès-verbaux des réunions du 29/03/2023 et du 05/04/2023 : les PV sont approuvés.

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 7 juin 2023 – 20h30 salle Lochon

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- Point sur les travaux d'aménagement du bourg

Projets/travaux

Point sur les travaux d'aménagement du bourg

Monsieur le maire rappelle que les travaux d'aménagement ont débuté le 17 mars par la rue Jules Berry. Une première couche de 60 cm a été évacuée sur toute la rue et Eaux de Vienne a procédé au désamiantage de l'ancien réseau d'assainissement.

Pour le réaménagement, l'empierrement est en cours, c'est une opération délicate mais qui se déroule dans de bonnes conditions. Ce travail devrait être terminé au 5 mai.

Dès le 4 mai, l'entreprise Arlaud Iribarren commencera l'aménagement du parvis. Par chance, il existe une bonne coordination entre les équipes travaillant sur la mairie et l'aménagement du bourg.

Côté circulation, on constate que des camions ne respectent toujours pas la déviation mise en place et se retrouvent coincés dans le bourg mais aucun incident n'a été signalé.

Concernant le stop de chantier situé à l'angle de la route de Lhommaizé et de la rue de chez Brisset, un marquage jaune a été utilisé afin qu'il soit plus visible.

D'autres remarques ont été rapportées concernant des véhicules qui remontent la Grand Rue malgré la signalisation verticale et horizontale en place.

Valérie BELLO demande s'il y aura toujours des places de stationnement dans la rue Jules Berry. Monsieur le maire indique que ce sera bien le cas, hormis les deux premières places qui seront supprimées pour sécuriser la future entrée de l'école.

Point sur les travaux d'extension et de restructuration de la mairie

Monsieur le maire indique que le chantier continue de bien avancer. L'ensemble des menuiseries extérieures de l'extension ont été posées et le chantier est désormais hors d'eau et d'air.

Concernant l'existant, l'isolation est faite. Les lots fluides ont avancé en parallèle. La peinture est en cours à l'étage.

L'entreprise Bello Construction va pouvoir démarrer les cloisons et l'isolation dans la partie extension en même temps que les lots fluides.



Choix d'une maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique et d'extension de l'école

Délibération n°20230503SB01

Monsieur le maire informe le conseil municipal que quatre candidatures concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et l'extension de l'école ont été réceptionnées. Il s'agit des cabinets d'architectes suivants :

- Atelier d'Architecture Pascal Barranger
- Aubeneau
- Dune
- Edifice Céline FAVREAU

Il indique par ailleurs que la commission s'est réunie le 19 avril afin de prendre connaissance de l'analyse des offres réalisée par QCS Services, assistant à maîtrise d'ouvrage pour ce projet.

Après analyse des besoins de la collectivité et compte tenu des critères d'évaluation des offres décrits au règlement de consultation, la commission propose au conseil municipal de suivre l'avis de QCS Services et de retenir l'offre de base et l'option extension transmise par :

- Edifice - Céline FAVREAU, pour un montant total de 93 692.00 € HT.

Il est précisé que cette offre n'est pas la moins chère mais qu'elle est tout de même classée n°1 compte tenu de la qualité du mémoire technique transmis.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide l'offre de Céline FAVREAU du cabinet d'architecture Edifice pour un montant de 93 692.00 € HT incluant l'offre de base et l'option extension.
- Autorise le maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tout document s'y rapportant.

Relevé topographique de l'école : devis Abscisse

Reporté

Clôture de l'école : devis de Verrières Jardins Loisirs

Délibération n°20230503SB02

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de Verrières Jardins Loisirs concernant des travaux de clôtures de l'école non prévues au marché d'aménagement :

Ce devis comprend:

Pour le côté école élémentaire : une clôture en panneau rigide réf. CREAZEN d'une hauteur de 2.00 m., un portail deux vantaux, un portillon et l'ajout de motifs décoratifs sur le portail (réalisation RDC 86 incluse au devis).

Pour le côté maternelle et l'accès aux espaces de coworking : déplacement et ajustement du portail existant et création d'un portillon.

Le devis se monte à 22 096.93 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le devis de Verrières Jardins Loisirs pour un montant de 22 096.93 € HT ainsi que tout document s'y rapportant.

Enduits mur extérieur de l'école : devis Bello Construction

Valérie BELLO sort de la salle. Elle ne participe ni au débat ni au vote.



Délibération n°20230503SB03

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de Bello Construction concernant des travaux d'enduits du mur de l'école donnant sur l'aménagement en cours.

Ce mur, en partie en pierre, en parpaing, ou déjà partiellement enduit bénéficiera d'un traitement différencié selon l'état et la nature du support existant : piquetage, simple nettoyage sur les parties où l'enduit est plus récent, mise en place d'une tablette en pierre et réalisation d'un enduit finition pierre vue.

Ce devis se monte à 13 706.04 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

 Valide le devis de Bello Construction pour un montant de 13 706.04 € HT ainsi que tout document s'y rapportant.

Ecran numérique future salle du conseil municipal

Reporté

Proposition d'acquisition d'un terrain dans le bourg

Délibération n°20230503SB04

Monsieur le maire indique avoir été sollicité par M. Laurent RICHARD qui souhaite vendre son terrain situé rue de la Poste. Cette parcelle, cadastrée AE 142 est d'une superficie totale de 146 m².

Ce terrain, qui jouxte le projet d'aménagement urbain et paysager, permettrait la création de places de stationnement supplémentaires ou pourrait constituer une réserve foncière pour la commune.

Monsieur RICHARD souhaite vendre ce terrain pour un montant de 10 000 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Donne son accord pour l'acquisition du terrain de M. Laurent RICHARD situé rue de la Poste et cadastré section AE parcelle n°142, d'une superficie totale de 146 m².
- Dit que c'est Me Isabelle BERNUAU, notaire à Verrières, qui se chargera de cette vente.
- Autorise M. le maire à signer les actes ainsi que tout document s'y rapportant.

Vie quotidienne

Transfert de la compétence éclairage public

Monsieur le maire indique que le transfert de la compétence éclairage public des communes vers le syndicat Energies Vienne est envisagé. Pour cela, les communes devront au préalable, remettre le parc d'éclairage aux normes et notamment passer en led.

Pour la commune de Verrières, cette remise à niveau couterait environ 318 000 € mais le montant des travaux serait lissé sur 15 ans avec une somme de 14 000 €/an à prévoir au budget.

Le retour sur investissement serait immédiat avec une baisse de la consommation dès la première année et le pilotage à distance de l'éclairage serait possible.

A ce jour, les communes ne sont pas toutes favorables à ce transfert de compétence car la remise aux normes est lourde d'un point de vue budgétaire.

Le syndicat reporte donc ce point au mois de juin.

Signalisation verticale et horizontale route de Gencay et EHPAD

Délibération n°20230503SB05

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de la société Signature relatif à la mise en œuvre d'une signalisation verticale et horizontale concernant la route de Gençay et l'EHPAD.



La proposition est d'un montant de 6 527.68 € HT et inclus les prestations suivantes : création de passages piétons route de Gencay et d'un rond-point franchissable au carrefour avec la route de Dienné. Suivant l'avis des services du Département, ce rond-point aura pour but de freiner la circulation en modifiant la priorité.

Ce devis prévoit également deux marquages au sol zone 30, la réfection de certains passages piétons en résine et la création de zébras de sécurité devant le portail de l'EHPAD.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Autorise le maire à signer le devis de la société Signature pour un montant de 6 527.68 € HT ainsi que tout document s'y rapportant.

Ressources Humaines

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe au service scolaire

Délibération n°20230503SB06

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une aide maternelle de la commune, actuellement au grade d'adjoint technique, bénéficie de l'ancienneté nécessaire pour obtenir un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Monsieur le maire et la commission ressources humaines, compte tenu des états de service irréprochables de cet agent, propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 18.50/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2023 et demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à raison de 18.50/35ème, à compter du 1er septembre 2023.
- Supprimera le poste d'adjoint technique à raison de 18.50/35ème à compter de cette même date.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Manifestations

Cérémonie du 8 mai

Rappel du programme :

- 9h45 prise des drapeaux à la mairie
- 10h00 messe
- 10h45 cérémonie au Monument aux Morts suivie de la remise des drapeaux aux nouveaux porte-drapeaux
- 11h30 pot offert par l'association des anciens combattants

Manifestation « Octobre Rose »

Valérie Bello rappelle qu'un représentant de la Ligue, M. RIQUET, est intervenu le 13 avril pour une présentation du dispositif « Octobre Rose ». Lors de cette réunion, la date du 7 octobre 2023 a été retenue pour cette manifestation.

Comme vu avec le Comité des Fêtes, chaque association participante gèrera sa propre animation et les fonds récoltés seront reversés à la lutte contre le cancer.

Il est déjà envisagé d'organiser une randonnée pédestre, un match de football, de faire venir une chorale de gospel. Les commerçants et artisans pourront procéder à une vente d'objets fournis par la Ligue sur une période donnée. La Ligue fournira également 50 parapluies et 60 m de guirlande.

Il convient désormais de caler une date de réunion avec l'ensemble des associations, artisans, commerçants, professionnels de santé, l'EHPAD et la médiathèque.

C'est le secrétariat de mairie qui lancera l'invitation et demandera aux participants de réfléchir, en amont de la réunion, à des idées d'animations.



La Ligue qui se charge de la communication, affiches, etc.... et aura besoin de connaitre le programme avant fin août. Monsieur le maire indique que le CDF s'est déjà réuni concernant l'organisation de la fête communale et l'idée d'un mini concert dans le cadre d'Octobre Rose est envisagé. Il pourrait avoir lieu en soirée, sur le parvis de la mairie, avec une mise en lumière du bâtiment.

Valérie Bello précise que les frais de Sacem seront également pris en charge par la Ligue.

La date du 5 juin à 20h00, salle Lochon, est retenue pour une réunion avec les acteurs économiques et associatifs de la commune.

Questions diverses

PLUI - PADD

Monsieur le maire indique qu'une réunion relative au PLUI s'est déroulée le 12 avril à Montmorillon. Seule une trentaine de personnes s'est déplacée mais d'autres permanences existent. Se rendre sur le site de la CCVG pour les consulter.

Lors de cette réunion, les grandes lignes du PLUI ont été expliquées aux usagers et il a été rappelé que ce n'est pas la CCVG qui règlemente mais qu'il lui appartient de les mettre en œuvre.

Le PADD, document sur lequel le conseil municipal a débattu lors de la précédente réunion, a également été examiné en conseil communautaire. Des points identiques ont été abordés tels que l'interdiction des nouvelles constructions dans les villages et le changement de destination des bâtiments annexes.

Recrutement

Monsieur le maire rappelle qu'un poste de chargé(e) d'accueil et de gestion administrative est à pourvoir à la mairie. Environ 35 candidatures complètes ont été examinées par la commission Ressources Humaines et 6 personnes ont été reçues en entretien de recrutement le 2 mai après-midi.

A ce jour, le jury n'a pas encore statué. Les candidats, aux profils et aux personnalités très différentes ont été entendus et des choses intéressantes ont été découvertes chez chacun d'eux. D'où la difficulté du jury à prendre une décision.

Les entretiens ont été suivis d'un minitest écrit destiné à vérifier les capacités rédactionnelles des candidats.

Monsieur le maire remercie la commission pour le travail effectué sur ce recrutement.

Sécurité

Monsieur le maire indique que lors d'une visite du SDIS pour la commission de sécurité de l'hôtel, il a appris que la commune était dans l'obligation de se doter de défibrillateurs supplémentaires. Ces éléments doivent être au cœur d'un espace donné et accessible en 1 minute aller/retour. Aujourd'hui, la commune a un défibrillateur au stade mais cela n'est pas suffisant.

Il conviendrait d'en installer un dans le bourg et un sur le secteur du pôle médical/Ehpad. Pour le bourg, cela pourrait être sous l'auvent de la mairie et pour le pôle médical, il faudrait vérifier au préalable qu'il n'y en a pas déjà un à la pharmacie.

Tour de table

Catherine ROBERT indique que la rencontre avec François Soutif a eu lieu le 28 avril à la médiathèque. Ce fut un moment très agréable lors duquel l'illustrateur a fait une esquisse en direct devant une dizaine de personnes. Elle invite les élus et les usagers à venir admirer son exposition qui restera en place à la médiathèque jusqu'à la fin du mois de mai. Sur le thème de la biodiversité et dans le cadre de « La Science s'engage » deux conférences se dérouleront les 23 et 30 mai, toujours à la médiathèque.

Valérie BELLO demande ce qu'il en est des fuites en toiture de l'immeuble Sausseau. Michel FROMENTEAU et Guillaume DEMEESTER indiquent qu'ils se sont rendus sur place. La charpente semble saine mais il y a effectivement des infiltrations. Mme BELLO indique qu'il faut être très vigilants car la façade montre également des signes de détérioration. Michel FROMENTEAU indique avoir déjà discuté des fissures présentes en façade avec M. BELLO et que cela n'a pas été jugé dramatique.

Monsieur le maire indique qu'il faut cibler les fuites un jour de pluie. Guillaume DEMEESTER répond que les fuites sont partout...



Monsieur le maire indique alors qu'il convient de faire faire un devis pour corriger cela et qu'il faut se positionner sur le projet de l'immeuble Sausseau. Malheureusement, on manque de temps et les finances ne pourront assurer autant de projets en même temps.

Il rappelle avoir sollicité le conseil municipal il y a quelques mois afin de trouver un investisseur privé mais qu'il n'a eu aucun retour à ce sujet.

Valérie BELLO indique craindre que ces infiltrations n'emportent la façade, côté rue. Monsieur le maire indique que c'est pour cela qu'il faut corriger.

Pierrick GIRAULT, Sylvie DECHATRE et Catherine VERGNAUD s'étonnent quant à eux qu'il soit envisagé des travaux de toiture alors que le bâtiment est destiné à être en partie démoli. C'est, en tout cas, ce qu'ils avaient compris du projet à l'issue d'une réunion sur site qui s'était déroulée en 2020.

Valérie Bello suggère alors de faire faire un devis pour la démolition...

Monsieur le maire répond que ce n'est pas si simple. Ce sujet n'a jamais été repris suite à cette réunion de 2020 et une démolition ne serait pas si simple compte tenu de la mitoyenneté du bâtiment. Par ailleurs, l'immeuble est situé dans le périmètre soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. On ne fait pas forcément ce que l'on veut.

Il rappelle d'autre part que l'étude de faisabilité réalisée par l'AT86 faisait apparaitre un montant de travaux de 2 millions d'euros ! Et que les bailleurs sociaux ne sont pas intéressés... Donc c'est comme tout, il faut s'en occuper et voir si un privé est intéressé.

Valérie BELLO indique qu'il faut donc simplement mettre en sécurité et demander un devis à un professionnel.

Michel FROMENTEAU indique qu'il va demander des devis pour la pose d'une bâche de protection ou la reprise de la toiture.

Olivier BLANCHARD indique qu'un habitant de la route de Gouex a été sollicité par une entreprise pour donner son avis quant à l'implantation d'éoliennes sur son terrain...

Monsieur le maire répond que les sollicitations sont effectivement nombreuses. Jusqu'ici, et suivant la délibération indiquant l'avis défavorable du conseil municipal pour l'implantation de parcs éoliens sur la commune, il a toujours refusé les entretiens avec les porteurs de projets. Personnellement, il trouve que l'éolien est déjà très présent sur le sud Vienne. Il rappelle par ailleurs que la commune est aussi sollicitée pour le passage des convois sur la commune.

Il rappelle également que, quel que soit l'avis des élus sur le sujet, si l'Etat souhaite mettre des éoliennes à Verrières, le conseil municipal n'aura pas le choix.

Olivier BLANCHARD souhaite également apporter de nouveaux éléments concernant l'avancée de la fusion des clubs de football de Verrières, Lhommaizé et Civaux.

Il n'y a apparemment pas de réticence de la part des élus de ces trois communes. Les clubs souhaitent toutefois s'assurer du maintien de la mise à disposition des infrastructures sportives et des subventions. Olivier BLANCHARD indique qu'il reste uniquement 4 clubs sur le canton, et de moins en moins de dirigeants. Il est primordial de fusionner pour continuer d'exister et pour garder les jeunes.

Guillaume DEMEESTER demande où serait le siège social. Olivier BLANCHARD indique que la commune de Lhommaizé a été évoquée.

Catherine VERGNAUD demande si un nom a été trouvé. Olivier BLANCHARD indique que plusieurs noms sont évoqués rappelant le Groupement de Jeunes des 3 Vallées car cette appellation commence à être connue.

Monsieur le maire fait passer au vote.

Olivier BLANCHARD ne participe pas au vote.

<u>Subvention et mise à disposition d'infrastructures sportives dans le cadre de la fusion du Sporting Club de Verrières et des clubs de football de Lhommaizé et Civaux</u>

Délibération n°20230503SB06

Monsieur le maire,

Entendu l'exposé d'Olivier BLANCHARD concernant la fusion des clubs de football de Verrières, Lhommaizé et Civaux,

Demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur :

- le maintien du versement d'une subvention de 2500 €,
- le maintien de la mise à disposition gratuite des infrastructures sportives au futur groupement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- Donne un avis favorable au maintien du versement d'une subvention de 2500 € et de la mise à disposition gratuite des infrastructures sportives au futur groupement qui réunira les clubs de football de Verrières, Lhommaizé et Civaux.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.



Catherine VERGNAUD signale le problème de la maison de Mr SAVATON qui est visitée par des personnes et où il peut y avoir des risques vu la vétusté.

Fin de séance : 23h40

A VERRIERES, le 10/05/2023

Le Maire, Christophe VIAUD

La secrétaire de séance, Catherine VERGNAUD